

POLITIQUE INTERIEURE

* AFFAIRES & MAGOUILLES :

La propriété dénommée Villa Antoinette, attribuée à un proche du vice-Premier Ministre (qui semble avoir fait toutes les démarches réglementaires) risque cependant de lui être retirée : la propre fille du Président s'y intéresse, et semble ne vouloir reculer devant aucun obstacle. (LOI 15/07)

Le vice-Premier Ministre vient de limoger un haut fonctionnaire et plusieurs inspecteurs douaniers ; ce qui intrigue la presse, c'est la discrétion dont a fait preuve PIERROT RAJAONARIVELO, qui d'habitude clame haut et fort ses opérations d'assainissement (LOI 8/07)

Un couple de résidents français qui voulait se lancer dans l'exploitation de pierres semi-précieuses avec un associé (un député malgache) a perdu ses enfants, mitraillés dans une maison par des hommes en treillis. M et Mme CHALON sont aussi au centre d'une affaire de faux documents. Ceux-ci visent à accréditer la thèse d'un coup d'Etat organisé par des fédéralistes, une composante de la majorité présidentielle dont fait partie l'associé député. (LOI 22/07)

L'approche des élections des gouverneurs de provinces fin 2000 et la perspective de la présidentielle de 2002, à laquelle RATSIRAKA devra se présenter s'il veut finir sa carrière en beauté en accueillant le sommet de l'OUA de 2004, nourrissent un climat politique assez délétère. (LOI 22/07)

Le secteur minier étant devenu un des plus lucratifs de l'économie malgache, de nombreuses personnalités politiques s'y intéressent de près. L'ancien ministre du commerce GEORGES SOLOGOSON a obtenu des permis de 3 ans dans des zones très prisées. Il serait en affaires avec des membres de la famille du chef de l'Etat (LOI 2/09)

Une sorte de nomemklatura familiale est en train de prendre forme dans certaines ambassades malgaches à l'étranger : les hauts dignitaires placent leurs nièce, fille, cousin à Paris ou Washington (LOI 29/07)

* POLITIQUE

Le ministre des PTT en veut beaucoup aux médias qui l'ont impliqué dans deux affaires financières. Il a menacé les responsables des quotidiens *Midi Madagascar* et *Gazetiko* de procès. Il a prétendu que ces attaques étaient téléguidées à des fins politiques (LOI 17/06)

Le ministre du Secteur privé et de la Privatisation HORACE CONSTANT semble prendre ses décisions sans trop se soucier de l'avis du comité de privatisation placé sous sa responsabilité. Ainsi les eux représentants du secteur privé au sein du comité n'ont pas été conviés aux réunions depuis janvier. (LOI 27/05)

Le président RATSIRAKA s'étant aperçu que ses conversations téléphoniques, surtout de nuit, étaient parfois brouillées ou brutalement coupées, il aurait fait vérifier l'hypothèse d'écoutes téléphoniques. Cette affaire, qui dure depuis son retour au pouvoir, génère une guerre au sein des services présidentiels. Deux des principaux antagonistes, un commerçant marocain et le commandant TSIMOAHA NAZA, sont en cavale. Ce dernier, qui clame son innocence et s'oppose à son inculpation qu'il juge arbitraire, pourrait être l'objet d'une vengeance entre services présidentiels (LOI 24/06)

VIE SOCIALE & ECONOMIE - DROITS DE L'HOMME

* ECONOMIE

La récente condamnation en appel de la *BNI/Crédit Lyonnais* à Antananarivo a mis en ébullition le secteur privé malgache et les représentants des banques sur place, suscité l'intervention d'un diplomate français. Car, pour étayer cette condamnation, la justice a fait prévaloir le droit malgache sur la réglementation internationale, alors que Madagascar est signataire d'une série d'accords internationaux. (LOI 27/05) Un autre bras de fer entre l'association des transporteurs d'hydrocarbures et la société française *Total Aviation* (qui a repris une partie des activités de la *Solima*) a conduit l'ambassadeur de France dans le bureau du président RATSIRAKA. La commission mixte franco-malgache risque donc d'avoir lieu dans un climat plutôt tendu, alors que les sujets qu'elle a à traiter sont déjà délicats : la dette malgache envers l'*Agence Française de Développement*, la non-exécution par la partie malgache du calendrier d'indemnisation des sociétés françaises nationalisées dans les années 1970, qui avait fait pourtant l'objet d'un accord entre les deux pays en novembre 1998 (LOI 20/05)

Lors d'une réunion d'information organisée par le CFCE, un responsable commercial français et un avocat d'affaires ont rappelé que les performances économiques de la Grande Ile étaient beaucoup plus préoccupantes que ne le laissaient supposer les estimations du FMI ou de la Banque Mondiale. Ils ont également souligné les obstacles juridiques (pas d'accès à la propriété foncière) et le manque d'un cadre législatif sûr pour les investisseurs. (LOI 10/06)

GREGORY DAHL nouveau représentant du FMI à Madagascar (LOI 1/07)

Les négociations de privatisation font émerger des problèmes de propriété: le transfert à des non malgaches de terres est interdit (cas de la société navale SECREN), des installations sont utilisées abusivement par des autorités locales (gare de Tana occupée par un marché ouvert par la municipalité (cas des chemins de fer) (LOI 8 & 15/07).

Le FMI approuve le déblocage de la 2^{ème} tranche du PAS, qui comprend une « rallonge » pour réparer les dégâts causé par le cyclone : soit 41 + 15 M \$ (LOI 8/07) Il préconise des politiques macroéconomiques prudentes et des réformes structurelles accélérées pour promouvoir une croissance souhaitable à long terme, et note quelques améliorations (exportations, déficit des comptes courants, réserves monétaires). (AFP 30/08)

* CYCLONES, TEMPETES, MALADIES & AUTRES CALAMITES

La « grande île » déjà affectée par une épidémie de choléra qui a fait 1 200 morts en un an, a été frappée inondations de Gloria et Eline. (AFP 28/03).

Médecins Sans Frontières fait un appel de dons sur Madagascar. La détresse des enfants des rues (les 4 Mi) qui manquent de tout (nourriture, vêtements, soins...) et qui sont devenus un marché pour la prostitution ou l'adoption. (août)

* DROITS ET LIBERTES PUBLIQUES

Trois jeunes Français expatriés risquent 3 mois à 2 ans d'emprisonnement pour « outrage à la pudeur » après avoir été photographiés nus lors d'une soirée trop arrosée dans un club privé de la capitale. L'affaire n'est pas claire (tentative de chantage ?). Ils ont été condamnés à 5 000 FF d'amende et 3 mois de prison ferme (AFP 19/02 & 3/03)